

Le VENDREDI 31 juillet 1964.

Le Comité permanent des divorces présente son cinq cent trente et unième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Maureen Wyse Kelsch, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolvé son mariage avec Raymond Kelsch.

2. Le comité agréé la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolvé ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le VENDREDI 31 juillet 1964.

Le Comité permanent des divorces présente son cinq cent trente-deuxième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Beverly Alice Eastman Watson, de Knowlton, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolvé son mariage avec Robert Everett Graham Watson.

2. Le comité agréé la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolvé ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Lambert, que les rapports soient adoptés maintenant.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.,

Que l'honorable Charles Alexander Cameron soit nommé au poste de fonctionnaire du Sénat.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable Président se lève alors et fait la déclaration suivante:

«Honorables sénateurs:

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par l'article 3 de la *Loi sur la dissolution et l'annulation du mariage*, je désigne par les présentes l'honorable